

**Département de la Seine Maritime**  
**VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-02-21-02**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un février, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

**Etaient présents** : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, Mme MOA K., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. BENET M. ; M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIEHUE-BUQUET A., M. LEROY E ; M. PETIT., M. SERAFFIN JC.

**Etaient absents excusés** : M. BREARD D. (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.) ; Mme POIS MB ; Mme POIS L ; M. BARUT H.

**Etaient absents** : M. AVRIL V. ; M. COUAILLET T ; Mme BOUCLON S., M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 15/02/2024

Date d'affichage : 15/02/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 19

M. Emmanuel Leroy a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : CREDITS ANTICIPES POUR 2024**

**Rapporteur : M. BEUCAMP Loïc**

L'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : « ...jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants sont ensuite inscrits au budget lors de son adoption... ».

Il est proposé d'autoriser les crédits d'investissement anticipés ci-après :

<b><u>Crédits votés au budget 2023 (vote par chapitre) opérations nouvelles hors restes à réaliser :</u></b>		<b><u>Autorisations possibles demandées au titre des crédits anticipés 2024 (25 % maximum des crédits ouverts en n-1) :</u></b>	<b><u>Dépenses d'investissement potentielles avant vote du budget 2024</u></b>
Programme 104- Comptes 21	439 964.98 €	<b>109 991.25 €</b>	<b>Travaux extension école maternelle</b>
Programme 106- Comptes 21	228 785.80 €	<b>57 196.45 €</b>	<b>Travaux de voirie</b>
Programme 108- Comptes 21	145 283.84 €	<b>36 320.96 €</b>	<b>Remplacement serveur informatique</b>
Programme 120- Comptes 21	433 266.75 €	<b>108 316.69 €</b>	<b>Travaux sur réseau éclairage public</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 247 301.37 €</b>	<b>311 825.34 €</b>	

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la municipalité a fixé au 26 mars 2024, le vote d'adoption de son budget principal pour l'exercice 2024,

Considérant que pour assurer la continuité des activités de la commune, il peut être nécessaire d'engager des investissements avant ce vote,


Considérant l'avis de la Commission des Finances et Ressources humaines en date du 19/02/2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Valide et approuve la liste des opérations ci-dessus, étant précisé que rien ne s'oppose à ce qu'il existe pour une même opération, des crédits budgétaires ouverts :
  - au titre d'un report de l'année précédente ou provenant des dépenses prévues votées mais non mandatées (restes à réaliser).
  - au titre des crédits concernant des dépenses nouvelles en application des dispositions précédemment indiquées.
- Autoriser madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre et signer tout acte et décision, consécutifs à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Au registre sont les signatures,  
Le 21/02/2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY

